

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à 18h00, Salle Norbert Le Jeune, conformément aux directives de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.

Présents :

MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **SALLOU LE GUEN** Nadine, **EVEN** Jean-Michel, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **GAHINET** Marie, **HILIQUN** Hervé, **CORSON** Jeannine, **LEBREC** Anaël.

Absents :

Procurations : **BLANZIN** Jérémy à **BRAS-DENIS** Annie

**LE BASTARD** Claudine à **LEBREC** Anaël

Secrétaire de séance : **LE GALL** Florence

---

Mme le Maire introduit la séance par une minute de silence en l'honneur de M. Pierre RAOUL, décédé le 08 janvier dernier, ancien élu et adjoint à Plouaret de 1971 à 2008. M. RAOUL a connu 4 maires différents : Louis PRIGENT, Norbert LE JEUNE, Robert LE HEC'H et Christian LE FUSTEC. Elle souligne que ses enfants ont fait un don au CCAS en précisant à quel point M. RAOUL était apprécié à Plouaret et combien Plouaret avait compté pour M. RAOUL

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020**

En l'absence de remarque, le PV est adopté à l'unanimité.

**2. Demandes de subventions :**

*Projet Ti Jean Foucat : Appel à projet Dynamisme des Bourgs Ruraux, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Contrat de Territoire*

Mme le Maire informe l'assemblée que le cabinet LAAB, maître d'œuvre du projet, a établi un état des dépenses correspondant à la phase 1 des travaux, à savoir le réaménagement de l'espace Ti Jean Foucat et la création d'un bâtiment en lieu et place des anciens logements. Il convient donc d'établir un plan de financement prévisionnel de cette 1<sup>ère</sup> phase.

<b>Projet Ti Jean Foucat-Phase 1-Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Dépenses prévisionnelles HT</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Démolition-Terrassement-VRD	85 000€	Région	175 871€	22.26
Charpente-Couverture-ITE-Bardage	245 000€			
Gros-œuvre	89 000€			
Étanchéité	30 000€	Département	37 252€	4.72
Menuiseries	108 000€			
Cloisons-Doublage-Plafonds	90 000€	DETR	237 000€	30.00

Revêtement de sols-Faïence	38 000€	<b>Autofinancement</b>	339 877€	43.02
Peintures	30 000€			
Chauffage-Ventilation-Plomberie	40 000€			
Electricité	35 000€			
<b>TOTAL</b>	<b>790 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>790 000€</b>	<b>100</b>

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le plan prévisionnel de financement de la phase 1 de l'opération Restauration de la Salle des Fêtes Norbert Le Jeune et de l'Espace Ti Jean Foucat,  
**AUTORISE** Mme le Maire à solliciter différents partenaires publics pour aider au financement de cette première tranche à savoir :

- Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet Dynamisme des Bourgs Ruraux
- Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire 2018-2020
- Etat via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 au titre de réalisation de travaux sur le patrimoine immobilier

#### Mise aux normes de l'éclairage au Stade : Plan de relance du département

Mme le Maire informe l'assemblée que le conseil départemental 22 a lancé, au mois de décembre dernier, un second appel à projet dans le cadre d'un plan de relance voulu par le département.

Un dossier a été déposé dans les délais (avant la fin d'année 2020) et concerne le projet de mise aux normes de l'éclairage du terrain de football et celui des allées de boules extérieures ainsi que sécurisation du site (mise en place d'un portail pour interdire l'accès des 2 roues sur le stade).

D'un montant de dépense estimé de 49 472€ pour la partie éclairage et 328€ pour la partie sécurisation, la commune pourrait se voir attribuer une subvention de 39 840€ correspondant à 80% de la dépense HT.

Une aide jusqu'à 20% pour l'éclairage (plafonnée à 15 000€) peut également être demandée à la Fédération Française de Football au titre du dispositif FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur).

Mme le Maire précise que sans cette subvention, les travaux ne seront pas réalisés immédiatement malgré leur grand intérêt. La discussion s'inscrirait alors dans les arbitrages budgétaires.

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de mise aux normes de l'éclairage et de sécurisation au stade ainsi que la mise en place d'un éclairage sur les allées de boules extérieures pour un montant total estimé de 49 800€,

**AUTORISE** Mme le Maire à solliciter le conseil départemental 22, dans le cadre du second plan de relance, pour financer à hauteur de 80% (39 840€) ce projet.

**AUTORISE** Mme le Maire à solliciter la Fédération Française de Football au titre du dispositif FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour le projet de mise aux normes de l'éclairage du stade de football.

### **3. Travaux Escalier : choix des dernières entreprises**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du conseil municipal, tous les lots de ce projet n'ont pas été pourvu car dans l'attente de nouveaux devis ou d'informations complémentaires. Tous les doutes ont été levés et il convient désormais de retenir des entreprises pour les lots 2 et 6 :

<b>DYNAMISME DES BOURGS RURAUX-REHABILITATION DU RESTAURANT L'ESCALE</b>		
<b>LOTS</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montant travaux HT</b>
Lot 1- VRD	Non pourvu	
Lot 2 Charpente	FEGEANT Menuiserie	17 306,00 €
Lot 3 Démolition/Gros-œuvre	MORIN BATIMENT	152 722,50 €
Lot 4 - Couverture, ardoise, étanchéité, bardage	E. OMNES	31 350,97 €
Lot 5 - Menuiseries extérieures	LE CAM	30 850,00 €
Lot 6 - Serrurerie	ATCT	23 310,00 €
Lot 7 - Ravalement	LE GUEN Peinture	7 111,20 €
Lot 8 - Menuiseries intérieures	LE CAM	5 012,00 €
Lot 9 - Isolation, cloisons sèches	CARN	26 193,64 €
Lot 10 - revêtement de sols	ART SOL	23 490,70 €
Lot 11 - Peinture	MAHOU	6 392,85 €
Lot 12 - Plomberie/chauffage	EN ATTENTE	
Lot 13 - Électricité	AM-ELEC	20 481,78 €
<b>TOTAL</b>		<b>320 862,14€</b>

Seuls les lots 1 et 12 restent non pourvus car une étude sur la capacité de la chaufferie bois à recevoir comme client le restaurant est en cours pour le lot 1 et une réponse est toujours attendue pour le lot 12.

#### **Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus pour les lots 2 et 6.

#### **4. Projet de lotissement terrains Ropars-Conventionnement avec la SPLA**

Mme le Maire informe l'assemblée que le projet de lotissement sur les terrains Ropars (route de Lanvellec) est actuellement à l'étude via la SPLA de LTC, en entente avec la SPLA, en tant qu'opérateur.

Pour avancer sur ce dossier, il convient de permettre à la SPLA de lancer un appel d'offre pour réalisation d'une étude pré-opérationnelle et opérationnelle visant à définir les conditions de réalisation de l'opération d'aménagement située à proximité immédiate du centre-bourg et comportant différentes phases :

**Phase 1 : analyse du site et de son environnement et analyse du contexte de marché ;**  
**Phase 2 : définition du programme et élaboration de deux scénarii d'aménagement ;**  
**Phase 3 : Elaboration des différentes pièces du Permis d'Aménager ainsi que du dossier loi sur l'eau**

#### **Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**AUTORISE** la SPLA à lancer, en lien avec la commune, un appel d'offre pour réalisation d'une étude pré-opérationnelle et opérationnelle concernant le futur lotissement de Pen ar Roho.

#### **5. Création d'un parcours billes à l'école**

Mme le Maire informe l'assemblée que plusieurs impacts de billes ont été constatés sur des vitres à l'école. Plutôt que d'interdire cette pratique, Mme le Maire, sur proposition de la conseillère déléguée aux affaires scolaires, a proposé de mettre en place un parcours de billes dans la cour des primaires.

Mme Sandra PERRON a demandé 3 devis à 3 entreprises différentes.

Les prix proposés sont, en HT, de 1 900.00€ (Imagin'Aires de Ploërmel dans le 56), 2 150.00€ (SCLA de Etreilles dans le 35) et 2 660€ (EURL EDEN COM dans le 49) pour une surface de jeux identique aux 3 offres de 9m<sup>2</sup>.

Des discussions ont lieu sur la vigilance à avoir quant à la localisation de cet équipement dans la cour de l'école

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**RETIENT** l'offre de l'entreprise Imagin'Aires de Ploërmel pour un montant de 1 900€ HT pour la réalisation d'un parcours de billes à l'école.

**6. Numérotation de lieux-dits sur la commune**

Mme le Maire informe l'assemblée que pour le bon déroulement du déploiement de la fibre optique sur la commune, l'entreprise en charge de ce projet nous demande de numéroter chaque maison afin de pouvoir les identifier précisément au moment où les habitants souhaiteront contracter un abonnement auprès d'un opérateur. Dans les hameaux, plusieurs maisons n'ont pas de numéros.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**AUTORISE** Mme le Maire à réaliser un travail de numérotation des maisons telle que figurant au tableau joint en annexe, travail confié à Marcel LAFONTAINE et Christian LE FUSTEC en raison de leur parfaite connaissance de la commune ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document administratif permettant la mise en œuvre de cette décision, une fois les vérifications faites.

**7. Appel à projet Petites Villes de Demain**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 12 octobre dernier, il a été décidé de se rapprocher des services de la Sous-Préfecture pour candidater à l'appel à projet Petites Villes de Demain.

Avec 25 autres communes Costarmoricaines, Plouaret fait partie des communes retenues par l'Etat pour intégrer ce dispositif.

Une réunion s'est tenue en sous-préfecture le vendredi 15 janvier dernier avec LTC et les communes de Tréguier et Plestin.

Le dispositif a été présenté par Benoit BOUBENNEC, représentant de la DDTM

La commune doit donc désormais contractualiser cette participation en signant une convention avec l'Etat. Sachant que LTC sera également partie prenante.

M. HILQUIN s'interroge sur le contenu de cette démarche.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**CONFIRME** l'adhésion de Plouaret à ce dispositif Petites Villes de demain,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'adhésion pour officialiser l'entrée de Plouaret dans ce dispositif,

**8. Personnel communal :**

• **avancements de grade et modification du tableau des effectifs**

Dans le cadre du statut applicable à la Fonction Publique Territoriale, des advancements de grade et des promotions permettant d'accéder au cadre d'emploi supérieur sont prévus sous réserve de remplir certaines conditions d'ancienneté et éventuellement de réussite à un examen professionnel.

Préalablement, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les possibilités de nomination en fonction du nombre d'agent promouvable (ratio promu-promouvable) et, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, autorise la création des postes concernés afin de permettre à l'agent de bénéficier de cette nomination à ce grade.

Avancement de grade au titre de l'ancienneté								
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe : ratio de 100%								
Suppression de poste				Création de poste				Agent
Grade	Date	DHS	Service	Grade	Date	DHS	Service	
Tech. pcpal de 2 <sup>ème</sup> classe	08/11/21	35h00	Technique	Technicien pcpal de 1 <sup>ère</sup> classe	08/11/2021	35h00	Technique	Régis

Par ailleurs, Mme le Maire informe l'assemblée que le dossier, déposé auprès du Centre de Gestion 22 et concernant les lignes directrices de gestion, a reçu un avis favorable du Comité Technique Départemental. Mme le Maire a ainsi pris un arrêté établissant ces lignes directrices

**Remerciements à Régis pour son dévouement tout au long de l'année, dimanches et jours fériés compris ! Mme le Maire relate la panne intervenue sur la chaufferie de l'EHPAD un dimanche avec forte mobilisation des Services Techniques pour la réparer le plus rapidement possible, avec le soutien de Jean-Yves LE GUEUZIEC, 1<sup>er</sup> adjoint.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**ADOpte** les ratios tels que définis dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** la modification du tableau des effectifs de la commune et la rédaction des tableaux d'avancement de grade.

- **Demande de prolongation temps partiel**

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de renouvellement d'un temps partiel (80%) formulée par M. BOURDOULOUS.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**ACCORDE** le renouvellement de temps partiel (80%) à cet agent dans les mêmes conditions que précédemment.

### **9. Ti Jikour : Engagement d'une procédure judiciaire contre l'AMAPA**

Mme Le maire rappelle à l'assemblée que, par 18 votes pour et 1 abstention en séance du 30 novembre 2020, le conseil municipal s'est opposé au projet de l'AMAPA de faire fusionner Ti Jikour et le Comité d'Entraide de Kreiz Breizh et a demandé l'intégration des 18 communes concernés par Ti Jikour au sein de l'Association Lannion Trégor Solidarités dépendant de LTC.

Par une large majorité, les communes ont pris des décisions similaires. Malgré tout, l'AMAPA reste sur ses positions et tente par tous moyens de procéder à cette fusion. La commune de La Roche Jaudy a pris l'initiative de consulter un cabinet d'avocats pour dénoncer les manœuvres illégales de l'AMAPA et propose que les 17 autres communes se rassemblent et engagent une procédure à l'encontre du groupe AMAPA/Docte Gestio qui ne semble pas respecter ses engagements.

Par ailleurs, des rendez-vous ont été sollicités auprès du Sous-préfet et auprès du président du Conseil Départemental 22.

**L'intervention de M. COENT, Conseiller Départemental du canton de Plestin, sur le sujet de Ti Jikour, lors d'une cession au conseil départemental de ce jour est jointe au présent procès-verbal.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par 18 votes pour et 1 abstention (M. HILIKUIN)**

**ACCEPTE** la proposition de s'associer à la procédure judiciaire à l'encontre de l'AMAPA, via la commune de La Roche Jaudy avec les autres communes dépendantes de Ti Jikour et appartenant à LTC, en participant aux frais de justice au prorata de la population concernée.

#### **10. Régularisation cadastrale propriété Brosson dans la rue de la Gare**

Mme le Maire informe l'assemblée de la vente récente de la maison de M. BROSSON, au 535 rue de la Gare, parcelle AC 146. La commune est intervenue récemment pour des travaux suite à l'éboulement d'un mur communal sur le parking surplombant cette propriété.

Les nouveaux acheteurs souhaiteraient que leur propriété intègre la bande de terre et le grillage qui a été posé récemment pour éviter tout nouveau problème. Les frais seraient intégralement supportés par ces nouveaux acquéreurs. Cela représente une bande de 30 m de long sur 1 mètre en contrebas du parking, formant en quelque sorte un talus. Cette cession se ferait à l'euro symbolique.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**AUTORISE** la cession de cette bande de terre afin de l'intégrer à la propriété sise au 535, rue de la gare.

#### **11. Actualité LTC**

Mme le Maire présente les 5 défis du projet de territoire, avec à l'appui un document remis en séance. Elle propose de prévoir une séance du Conseil Municipal sur le projet de territoire de LTC quand celui-ci sera suffisamment avancé pour que Plouaret contribue à ce dossier. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **12. Questions diverses**

##### **1/ Médiathèque : recrutement et ouverture**

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a procédé au recrutement de la responsable de sa médiathèque. Il s'agit de Marie Soula, domiciliée à Pabu, qui a obtenu son concours d'agent de bibliothèque et qui exerçait en tant que vacataire à la médiathèque de Guingamp depuis quelques années.

Mme SOULA a rencontré les bénévoles de la médiathèque le mardi 5 janvier dernier et tout le monde s'est ensuite mis en ordre de marche pour préparer l'ouverture, fixée au 30 janvier à 10h00.

L'ouverture sera effective sur les mêmes horaires qu'avant : le mardi de 10h00 à 12h00, le mercredi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Ces horaires vont progressivement augmenter pour atteindre 14h00 par semaine comme convenu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, financeur du projet d'investissement et contributeur pour la création du poste de bibliothécaire.

## **2/Calendrier des commissions**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en ce début d'année il va être nécessaire de réunir différentes commissions assez rapidement pour faire avancer les dossiers.

Commission travaux : un samedi matin à définir

Commission Finances :

Commission Culture : mercredi 10 février à 16h00

Commission Environnement/bocage : Jeudi 25 février à 18h00

## **4/Sécurité des piétons sur la voie publique**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu, le 11 janvier dernier, un courrier de l'association Trégor Espaces Piétons. Ce courrier pointe les problèmes de stationnement des véhicules sur des espaces qui ne leur sont pas destinés : trottoir, passage piétons, devant des bâtiments etc... L'association précise que ces stationnements gênant sont également dangereux car obligent les piétons à se déporter sur la route. Il est également indiqué que des haies entravent également le passage sur les trottoirs.

Mme le Maire demande donc à toutes et tous les élus d'être vigilant sur ce point afin de favoriser les déplacements doux et surtout préserver la sécurité de ces utilisateurs.

Une copie de ce courrier, photos à l'appui, a été adressée à la gendarmerie.

## **5/Urbanisme : action en justice engagé contre la commune dans le cadre de la mise en place d'une antenne relais Orange à St Yves**

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a été avertie le 21 janvier dernier de l'engagement à son encontre d'une procédure en annulation devant la justice de la Déclaration Préalable autorisant la pose d'une antenne relais Orange à St Yves.

Cette procédure est engagée par des riverains qui se plaignent, entre autre, de la pollution visuelle, de la perte de la valeur de leur bien immobilier ainsi que les risques sur leur santé avec les émissions d'ondes qu'ils estiment dangereuses.

L'assureur de la commune a été prévenu et un avocat va être désigné pour représenter Plouaret dans ce dossier.

Il est à noter qu'en la matière, les pétitionnaires doivent s'adresser à l'Etat pour contester cette implantation.

**LE COURRIER DE REPONSE A L'AVOCAT DES PLAIGNANTES EST JOINT AU PRESENT PROCES6VERBAL.**

### **Question orale :**

Demande de M. LEBREC sur le décalage des horaires de garderie. Mme le Maire informe que la réorganisation de la cantine et de la garderie est liée au protocole COVID avec 2 conséquences :

1/pas de mélange des classes,

2/pas assez de personnel en début et fin de journée. Cela vaut le matin de 7h00 à 7h30 et le soir de 18h30 à 19h00. Un effort de 30 mn a été consenti le soir mais, financièrement, la commune peut difficilement faire plus. Elle souligne les relations apaisées depuis quelques semaines entre l'école St Louis et la commune.

Mme PERRON ajoute qu'aucune plainte n'est remontée jusqu'aux élus depuis que les horaires ont été étendue jusque 18h30.

**Ordre du jour épuisé, séance levée à 19h53mn.**